

<https://enseignants.se-uns.org/Reforme-de-la-voie-pro-la-periode-des-voeux-pour-la-voie-professionnelle>



Réforme de la voie pro : la période des vœux pour la voie professionnelle

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : lundi 16 janvier 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Lors des vœux de l'épiphanie, le président Macron s'est attardé sur la réforme de la voie professionnelle. Selon lui, elle sera profonde et une priorité pour l'année 2023.

Les vœux présidentiels

Lors de ces vœux, les leimotiv de [son discours d'août 2022](#) sont revenus :

- Plus de place au temps passé en entreprise sans rien renier des apprentissages fondamentaux
- Plus de place aux professionnels dans la gouvernance des établissements
- Ajustement des diplômes au marché de l'emploi
- Revalorisation de la fonction d'enseignant

Les vœux du SE-Unsa

À l'issue du marathon des groupes de travail et à l'orée de cette nouvelle année, le SEUnsa a aussi fait ses vœux au ministère pour la voie professionnelle.

Tout d'abord nous avons rappelé :

- notre opposition à une augmentation des PFMP dans les années du bac pro,
- notre attachement à un cadre national des grilles horaires des diplômes,
- notre demande d'une évaluation partagée de la réforme du bac pro 2018,
- notre ligne rouge du respect du décret de 92 des PLP.
- que l'apprentissage n'avait pas toutes les vertus chez les plus jeunes et pouvait même être discriminatoire et particulièrement chez les filles.

Les propositions du SE-Unsa

La création dans chaque lycée professionnel d'une année supplémentaire d'études post-CAP ou post Bac pro. Cette année serait optionnelle. Elle permettrait aux jeunes de mieux préparer leur futur en leur donnant du temps pour envisager une poursuite d'études ou pour mieux s'insérer dans le monde de l'entreprise : une pépinière de salariés pour les étudiants de la voie pro ou une année de prépa pour poursuite d'étude.

Ses objectifs :

- développer les compétences et les connaissances ;
- améliorer les comportements et les attitudes ;
- préparer une poursuite d'étude ou déterminer un choix professionnel ;
- rechercher activement un emploi.

Les modalités, organisations, statuts et déroulements de carrière possibles :

- un cadrage national laissant de l'autonomie aux établissements :
 - un temps en entreprise modulable en fonction des projets mais correspondant au minima à 8h hebdomadaire.

Réforme de la voie pro : la période des vœux pour la voie professionnelle

- une dotation horaire incluant une part en heures postes et une part en HSE pouvant être gérée dans le cadre de l'autonomie de l'établissement en prenant en compte le territoire et des projets écrits par les équipes
- [les comités locaux école entreprise \(Clee\)](#) pourraient être un point d'appui pour le pilotage de cette année et intégrer le monde économique local aux choix de formation
- Le statut des jeunes devra être adapté à leur projet. (poursuite d'étude, insertion pro, mobilité internationale, travail et étude)
- Une gratification financière pour les périodes de formation en entreprise
- Une valorisation de carrière pour les enseignants qui s'inscriraient dans ce dispositif (accès à la classe exceptionnelle via le vivier 1 – pondération des heures d'enseignement)

La tradition républicaine veut que, la galette à l'Élysée ne comporte pas de fève, car on ne peut désigner de roi...mais à l'origine celui qui tombait sur la fève devait payer l'addition pour tout le monde ou prendre des « coups » par les autres.

Au SE-Unsa, nous ne voulons ni l'un ni l'autre pour les élèves et pour les enseignants du lycée professionnel. [Le calendrier à venir](#) va, nous l'espérons, permettre de défendre au mieux notre vision du lycée professionnel.